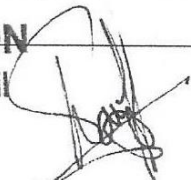


DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (CFS)
(décret n°85-552 - Congé pour formation syndicale dans la FPT)

DEMANDE CONCERNANT:	
Nom et Prénom :	Pôle + Service ou établissement + commune d'affectation :
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE	
<p>Je sollicite l'octroi d'un congé pour formation syndicale en application du <u>décret n°85-552 du 22 mai 1985</u> relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale.</p> <p>Cette session de formation syndicale sera organisée du <u>27/06/24</u> au <u>28/06</u> par le centre de formation : <u>CEFi Solidaires</u></p> <p>En cas d'accord concernant cette demande, je m'engage à transmettre au service du dialogue social l'attestation de stage qui me sera remise à l'issue de la session de formation.</p>	
VALIDATION DE L'ORGANISATION SYNDICALE	
Date : <u>le 15/04/24</u> Visa :	SUD EDUCATION 2 Rue Simone Veil 93400 S'OUEN  NB : A transmettre au responsable hiérarchique ou au gestionnaire
AVIS DU RESPONSABLE HIERARCHIQUE OU DU GESTIONNAIRE	
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable (Indiquez de manière argumentée les nécessités de service qui fondent ce refus) Motif du refus :	
Date :	Visa :
NB : A retourner dûment renseigné au service du dialogue social à dialoguesocial@iledefrance.fr	
DECISION DU POLE RESSOURCES HUMAINES	
La demande d'autorisation d'absence est : <input type="checkbox"/> Acceptée <input type="checkbox"/> Refusée Motif du refus :	
Date :	Visa :